

## Cadeaux

E.B., S.M. François, P. Dornier, A. Louis et P. Pandolfi

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1892>

ISSN : 2262-7197

### Éditeur

Peeters Publishers

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 1992

Pagination : 1687-1691

ISBN : 2-85744-581-4

ISSN : 1015-7344

### Référence électronique

E.B., S.M. François, P. Dornier, A. Louis et P. Pandolfi, « Cadeaux », in Gabriel Camps (dir.), *11 | Bracelets – Caprarienses*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », n° 11), 1992 [En ligne], mis en ligne le 01 avril 2013, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1892>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Cadeaux

E.B., S.M. François, P. Dornier, A. Louis et P. Pandolfi

---

- 1 Dans le monde entier, l'échange de cadeaux (don et contre-don) est un élément essentiel du ciment social. Chez les Berbères, comme chez tous les Maghrébins, offrir un présent n'est pas seulement un moyen de manifester ses bonnes intentions ou son désir de faire plaisir, c'est aussi un moyen contraignant qui fait de l'obligé un débiteur en puissance. On a retenu trois exemples régionaux présentant chacun une certaine spécificité : l'échange de cadeaux en Kabylie, en Tunisie du Nord et chez les Touaregs Ahaggar.

## Échange de cadeaux en Kabylie (S.-M. François, Extrait d'IBLA, 1951, n° 53, p. 35-55)

- 2 Les cadeaux les plus fréquents sont faits à l'occasion des petits événements familiaux (« *tunt'icin* »).
- 3 Ceux qui ont un heureux événement dans la famille offrent à leurs parents, voisins et amis, un plat de nourriture « *tunt'ict* », pour les associer à leur joie. C'est toujours une nourriture cuite, le plus souvent du couscous.
- 4 Ces envois de « *tunt'ict* » sont fréquents : pour toutes les réjouissances familiales, petites et grandes : naissance, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> jours qui la suivent, première dent, quand le bébé marche seul, pour le premier marché du petit garçon, le retour d'un absent, la conclusion d'un mariage, le premier jeûne, etc. On partage aussi avec les voisins et amis du village le premier lait d'une vache qui vient d'avoir un veau, sous forme de fromage, dont on offre un morceau sur une assiette de couscous.
- 5 Quand on a reçu ainsi un cadeau, les convenances demandent de ne pas rendre le récipiendaire vide. On y met un peu de blé, ou de semoule, jamais d'orge, « pour la bonne augure (*i lfal*) ». Si le cadeau a été fait à l'occasion d'une naissance, on met de préférence des légumes secs (pois chiches, lentilles, ou autres, appelés « *ajedjig* »). C'est souhaiter en quelque sorte que l'enfant devienne grand, beau, fort « qu'il fleurisse (*ad yedjudjeg llufan*) », et produise des fruits comme ces plantes.

- 6 Quand on a reçu du lait, il est spécialement important de ne pas rendre le récipient vide : ce serait de mauvais augure et pourrait être cause que la bête tarisse. A défaut d'autre chose, on y mettrait au moins de l'eau.
- 7 On enverra aussi parfois du « *tunt'ict* » à ses voisins ou parents, sans occasion de réjouissances, simplement parce qu'on a préparé un plat qui sort de l'ordinaire : crêpes, beignets, couscous spécialement bon..., comme il arrive souvent le soir du marché. Dans ce cas, le plat est généralement rendu vide.
- 8 Ces cadeaux, toujours peu importants, sont un grand lien d'amitié entre famille. « O cadeau, tu ne m'enrichis pas, mais tu resserres notre amitié (*A tunt'ict ma d i tyennud' ; kra lemb'ibba i trennud'*) ». On trouve en cela l'idée de communion à une même nourriture, qui crée un lien entre ceux qui y participent. Nous en reparlerons à propos de l'hospitalité.

### Cadeaux reçus pour les fêtes appelées *timeyriwin* : *lkhir* et *lehna*

- 9 Très différents sont les cadeaux appelés « *lkhir* » et « *lehna* ». Ils ne sont pas offerts par la famille en fête, mais au contraire reçus de tous leurs parents et leurs amis. Ils ont l'allure d'une institution : les coutumes règlent les quantités à offrir et les rendent en quelque sorte obligatoires dans certaines circonstances.
- 10 *Lkhir* consiste généralement en argent ou œufs ou les deux à la fois. Il est donné par les parents plus ou moins éloignées, les amis, les voisins ; aussi l'expression : « ceux qui échangent *lkhir* (*iggad yetsemyetsaken lkhir*) », sert-elle à désigner les gens qui sont en bonnes relations. On doit toujours offrir un peu plus qu'on a reçu la fois précédente.
- 11 *Lehna* est un cadeau plus important, offert par les parents et amis très proches. Il consiste en semoule, œufs, viande, huile, parfois en assez grosse quantité.
- 12 L'un et l'autre sont apportés pour les fêtes appelées *timeyriwin* (sing. *tameyra*), qui ont lieu à l'occasion des mariages, des naissances et des circoncisions. Pour les naissances, on ne fait pas toujours de « *tameyra* », mais les cadeaux sont quand même apportés.
- 13 Après avoir posé la corbeille, le couffin ou un autre récipient, on dit les souhaits appropriés à la circonstance. Celle qui reçoit proteste pour la forme ; cela fait aussi partie des convenances. Elle assure que si elle avait pu prévoir ce cadeau, elle l'aurait empêché. En fait, cette redevance devenant à la longue exorbitante, ceux qui veulent la faire cesser avertissent à l'avance qu'ils ont juré de ne rien «accepter ; alors, dans ce cas, on se tient pour dégagé et l'on ne donne presque rien.

### Pour les deuils

- 14 A l'occasion des enterrements, les gens du village apportent à la famille du défunt des figues de première qualité, pour ceux qui viennent faire des condoléances, « *im 'ezzan* ». De plus, la famille dont c'est le tour, ou une famille amie, offre le couscous à la famille du défunt pour les hôtes qu'ils ont à recevoir.
- 15 Ces cadeaux ont nettement un caractère d'entraide ; de même *lkhir* et *lehna* qui sont des sortes de prêts et aident efficacement celui qui les reçoit.

## A l'occasion des visites : tarzeft

- 16 Lorsqu'on va en visite chez quelqu'un, on lui porte un cadeau appelé *tarzeft*. Il est parfois d'importance comme celui qui convient à la première visite dans la famille où l'on a marié une fille. Mais le plus souvent il consiste en un plat de couscous avec viande, petite corbeille de beignets ou de crêpes, fruits ou même légumes crus...
- 17 A remarquer qu'on donne le nom de *tarzeft* à tout cadeau fait à l'occasion d'une visite, qu'il soit apporté par le visiteur ou reçu par lui. Ainsi une fille mariée au loin ne vient pas en visite chez ses parents, ou inversement des parents chez leur fille, sans apporter et rapporter *tarzeft*. Et on l'offre toujours aux gens qui ont apporté leur *lehna* pour une fête.
- 18 Ces cadeaux, comme *lkhir* et *lehna* dont nous avons parlé plus haut, sont considérés comme une obligation engageant l'honneur de la famille. Aussi personne ne se permet d'y manquer : on supprimerait plutôt la visite si l'on n'avait rien à porter.
- 19 Ainsi une occasion se présentant pour une femme d'aller voir une amie malade, elle dut la laisser passer, faute d'avoir eu le temps de préparer quelque chose.
- 20 Une autre en pèlerinage dans une tribu voisine, apprend la naissance d'une petite fille chez une jeune femme de son village mariée dans ce pays : bien que passant près de la maison, elle n'entre pas, n'ayant rien à offrir.
- 21 Une femme veuve et pauvre ne pouvait rendre visite à sa fille mariée depuis plusieurs mois, parce qu'il aurait fallu faire un gros cadeau de viande, semoule, etc. et que ses moyens ne le lui permettaient pas à ce moment.
- 22 Pour ce même motif, un jeune ménage installé en ville ne remonte que rarement au village, le prix des cadeaux à apporter aux parents dépassant de beaucoup le montant des dépenses faites pendant le temps de séjour.
- 23 Il est d'autre part très important pour la jeune femme de recevoir des cadeaux de sa famille. Cela montre « qu'elle a des parents (*tes'a imawlan*), capables de subvenir, le cas échéant, à ses besoins. « Apportez-moi quelque chose, quand ce ne serait que des os (*e'nu-yi tefkid'-iyi iyés*) », lui faire dire le proverbe.

## Échange de cadeaux dans les campagnes du nord de la Tunisie (P. Dornier et A. Louis, Extrait d'IBLA 1953, p. 46-69)

- 24 Ici comme ailleurs, le cadeau est un moyen de manifester son intention de faire plaisir ou de chercher à obliger quelqu'un : cadeaux reçus à l'occasion d'événements familiaux, cadeaux offerts au titre de l'amitié ou dans un but utilitaire, il y a là toute une psychologie que nous essaierons de pénétrer.
- 25 Bien qu'en général, il affectionne les manières franches, le bédouin préfère que le cadeau arrive à son destinataire par une voie détournée et secrète : « *mekhfî* », et non précédé de la trompette « *jehâr* ». Montrer avec ostentation son cadeau à l'extérieur, n'est-ce point chercher à se réserver des témoins, et de ce fait manifester l'intention de réclamer un jour ce cadeau comme sien ?
- 26 En réalité, la note dominante dans le cadeau est le souci de faire plaisir, l'expression d'un sentiment d'attachement et d'amitié. Il est même des circonstances où cette

manifestation est rendue obligatoire par la coutume, lorsque l'on reçoit un enfant pour la première fois, qu'il soit le fils d'un supérieur ou d'un ami, on le renvoie avec quelque chose : un agneau ou un chevreau. C'est que les enfants sont innocents comme les anges, *mlâika*, ils ne peuvent être reçus sans une certaine démonstration d'affection.

- 27 Que le cadeau soit destiné au maître de la maison, à son épouse ou à ses enfants, c'est toujours au premier qu'il convient de le remettre. D'ailleurs, c'est une habitude de partager le cadeau entre tous les membres de la maison, « n'eût-il que la valeur d'un sou ». Tous de la sorte pourront honorer la personne généreuse qui les comble.
- 28 Le choix d'un cadeau est chose difficile entre toutes. N'est-il point la marque extérieure des sentiments du cœur ? Qui veut se montrer libéral, offrira un présent qui ne détonne point dans la maison de son ami : « *mâ it'eyyah rt'el illa ret'lîn*, pour l'emporter sur la livre, il n'est que le kilo », dit-on à ce sujet.
- 29 Mouchoirs, parfums, sandales, voire bijoux sont des cadeaux qui conviennent fort bien aux femmes.
- 30 Hors les visites, le bédouin songe rarement à offrir un cadeau pour le seul plaisir de faire un présent et d'entretenir l'amitié. Celui qui rend visite a coutume d'apporter avec lui quelques surprises destinées aux enfants ou du thé et des dattes pour les grandes personnes.
- 31 Distribuer des sucreries aux enfants est un geste bien accueilli à la campagne, surtout lors d'une première visite. Volontiers le bédouin affirme : « *'amrî mâ nedkhel lemah'all h'ad ou idâya farr'a* : jamais je ne pénètre dans la maison d'un autre les mains vides ».
- 32 D'autre part, laisser l'hôte quitter les lieux sans lui offrir quelque chose serait de l'impolitesse : « *zâwed edh'-dh'if ou law 'adh'ma* : donne un viatique à l'hôte, ne serait-ce qu'un œuf ! »
- 33 De manière générale, l'acceptation du cadeau est recommandée. Refuser laisserait croire qu'on nourrit une inimitié, jusqu'ici cachée. C'est pourquoi à qui offre une cigarette, on ne la refusera point, même lorsque l'on ne fume pas. D'autant que ce serait contraindre l'hôte à se priver de fumer.
- 34 Les cadeaux d'un ami qui veut prouver son amitié, d'un inférieur qui manifeste par là sa soumission, doivent être acceptés. Il est même de bon ton de ne point solliciter de service sans se faire précéder d'un présent. Ce n'est pas un salaire anticipé, mais bien plutôt un hommage rendu à une personne considérée comme supérieure.
- 35 S'il est des « non » aussi doux à entendre que des « oui », c'est parce qu'ils sont entourés d'une infinie délicatesse et que la bienveillance du langage a noyé l'amertume qu'entraîne le refus. Art difficile s'il en fut. Pour refuser une nourriture, on allègue une maladie d'estomac – au moins temporaire –, on prétexte que le miel est rare, qu'on possède des troupeaux, qu'on distribuera cela aux pauvres. Et encore ? ces raisons sont sans grande valeur auprès de celui qui vient vous obliger. Refuser, c'est être sûr, par la suite, que ce voisin ne reviendra plus jamais présenter ses difficultés ou solliciter une aide. La sagesse est donc d'accepter le cadeau, et de s'en tirer au mieux pour le service demandé.
- 36 Il n'y a pas d'inconvénient si le cadeau est divisible (œufs, fruits, volailles, etc.) à en retenir seulement une petite partie ; on abandonne le reste à son propriétaire en disant : « *ndhoûq 'ala khât'rek* : je le prends par égard pour toi ! »

- 37 Pour mettre un terme à ces cadeaux à but utilitaire, il suffit de saisir une occasion propice d'offrir au quémendeur un objet sortant de l'ordinaire et dépassant en valeur ses propres cadeaux.
- 38 Pour ne point froisser, pour ne pas être en reste, on accepte et on retourne un cadeau en échange. A-t-on reçu un plat de couscous à l'occasion d'une naissance ou d'une fête ? On le renvoie par une tierce personne garni de fruits ou d'autres friandises. Si l'on devait le rendre immédiatement, il conviendrait d'y laisser quelques morceaux de viande comme heureux présage. Précaution plus importante encore pour les récipients à lait. Retournés vides, ils apporteraient avec eux le malheur, et le propriétaire des bêtes verrait infailliblement leur lait baisser. Un plat n'est-il pas fait essentiellement pour contenir quelque chose ?
- 39 Si le visiteur a offert des dattes ou des sucreries qu'il a tirées de son couffin, il convient que le maître ou la maîtresse de maison y glissent quelques petites choses, « pour que la bénédiction ne s'enfuie pas : *bâch ma tetenza ' ch el-barka* ».
- 40 Minimiser la valeur de son cadeau est une chose excellente, affirmer qu'il « est peu de chose pour un si noble individu » est encore mieux.

## Cadeaux rituels (Ahaggar) (P. Pandolfi)

- 41 En Ahaggar, pour désigner un cadeau, deux termes sont principalement utilisés : *inôuf* et surtout *elkhir* (Foucauld, 1951, II, p. 754 et III, p. 1 059). Dans le cas assez fréquent en milieu nomade d'un cadeau que l'on fait parvenir à son destinataire par un intermédiaire, c'est le terme *tesiwit* qui est utilisé (Foucauld, 1951, III : 1 472).
- 42 Mais il existe aussi un certain nombre de cadeaux rituels, spécifiques de certaines situations et désignés souvent par des termes particuliers.
- 43 • Quand un jeune homme se trouve en présence d'une jeune femme (non mariée) qui se coiffe ou se fait coiffer, il se doit de lui offrir un petit cadeau (argent, parfum...). Ce dernier porte alors le nom de *taweqqint*.
- 44 • Lors de certains travaux communs (confection d'*aseddekan*\* ou de tente) exécutés par plusieurs femmes, il est fréquent que les hommes passant à proximité soient interpellés par les participantes. Ils se doivent alors d'offrir à ces dernières un cadeau (argent, chevreau...). Cette coutume se nomme *aseqqeyu*, terme qui désigne également le repas collectif qui réunit les femmes lorsque leur tâche est terminée.
- 45 • Quand on donne à un jeune enfant le nom d'une personne vivante, celle-ci en tant que « parrain » ou « marraine » doit offrir à son homonyme (*anemerru*) un cadeau. Ce dernier est variable quant à son importance (argent, bijou, chameau...) et quant à sa date de remise. Il est désigné par le terme *ahayuf*\*.
- 46 • Quand une jeune fille porte le voile (*alecco*) pour la première fois, les femmes le lui attachent au-dessous du menton à l'aide d'un fil et d'un point de couture. Les jeunes hommes présents se doivent de lui offrir de petits cadeaux et plus particulièrement celui qui revendique l'honneur de « casser le fil » (« *irza stenfus* »).
- 47 • Dans le rituel du mariage enfin, on relèvera deux épisodes marqués par des dons particuliers :
- Au soir du premier jour, le cortège féminin qui accompagne la mariée vers la tente nuptiale est arrêté par un groupe de jeunes gens. Le cortège ne peut reprendre sa marche

qu'une fois qu'auront été offertes aux jeunes gens une ou deux paires de sandales dénommées *iyatimen*. Dans la plupart des cas, c'est au fils de la sœur du père de la mariée qu'échoit ce cadeau. Il s'agit ici semble-t-il d'une véritable indemnité versée par la mariée à celui qui, suivant le type de mariage préférentiel prôné en milieu touareg, aurait du être son époux (Gast, 1973).

- Le soir du second jour, un scénario identique se reproduit. Cette fois-ci, se sont des « serviteurs » (*iklan*) qui arrêtent le cortège de la mariée. Pour obtenir le passage, celle-ci doit alors offrir des aiguilles (*stenfassen*) aux « serviteurs » présents et plus particulièrement à ceux qui résident dans son campement.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Dornier P. et Louis A., « La politesse bédouine dans les campagnes du Nord de la Tunisie », *IBLA*, 1953, p. 47-69.

Foucauld Père Ch. de, *Dictionnaire touareg-français. Dialecte de l'Ahaggar*, Paris, 1951, Imprimerie Nationale, 4 vol., 2 028 p.

François S.-M., « Politesse féminine en Kabylie », *IBLA*, n° 53, 1951, p. 35-55.

Gast M., « Le don des sandales dans la cérémonie du mariage chez les Kel-Ahaggar », in *Actes du 1<sup>er</sup> Congrès des Cultures Méditerranéennes d'influence arabo-berbère*, Alger, 1973, S.N.E.D., p. 522-527.

Pandolfi P., « Activités féminines et cadeaux masculins », in *Le Saharien*, n° 118, 3<sup>e</sup> trimestre 1991.

## INDEX

**Mots-clés** : Ethnologie